

Concours des Maisons Fleuries

Inscription gratuite jusqu'au 22 mai 2023 !



Participez au concours gratuit des Maisons Fleuries de la commune ! Placé sous le signe des fleurs, de l'environnement et du cadre de vie, ce concours récompense les efforts de ceux qui fleurissent leurs jardins, fenêtres et balcons pour le plaisir de tous.

Ce concours est organisé par la Commission extra-municipale "Fleurissement", composée d'habitants passionnés de jardinage, de professionnels et d'élus, sous la responsabilité de Liliane Dufour et Evelyne Perret. Tous joueront le rôle de jurés.

Ce concours est **ouvert à tous les Villardaires**, excepté les jurés, **qui contribuent à l'embellissement de la commune. Pas besoin d'être jardinier chevronné, il suffit d'un peu de volonté et d'idées !**

Intégration de critères éco-responsables

Si l'originalité et l'harmonie des réalisations sont bien sûr prises en compte, des critères concernant le développement durable sont aussi notés. Des **démarches éco-responsables** comme la récupération d'eau de pluie, l'utilisation de paillis contre l'évaporation de l'eau, un espace de compostage, l'utilisation de fertilisants naturels ou de supports de récup' **seront mises à l'honneur.**

Une passerelle vers le concours départemental

Depuis l'obtention de la 1^{ère} fleur, la commune a la possibilité, après accord des participants, de présenter les meilleurs fleurissements au jury départemental.

Déroulement du concours à Villars

Pour participer, il suffit de **renvoyer le bulletin de participation ci-dessous rempli, accompagné du règlement intérieur signé et du questionnaire "Développement durable" rempli** (ces documents sont disponibles sur villars.fr ou à l'accueil de la Mairie), **avant le 22 mai.**

La notation s'effectue par :

- ▶ une **visite du jury entre juin et août** (qui observe vos réalisations de la rue)
- ▶ une **analyse des questionnaires "Développement durable"** que vous aurez remplis.

Une cérémonie de remise des prix (paniers garnis, bons d'achats,...) aura lieu à l'automne, récompensant les meilleurs de chaque catégorie.



BULLETIN DE PARTICIPATION

à retourner en Mairie avant le 22 mai 2023

accompagné du règlement intérieur signé et du questionnaire "Développement durable" rempli (disponibles sur le site Internet www.villars.fr et à l'accueil de la Mairie).

Je souhaite concourir dans la catégorie :

- Maisons avec jardin d'agrément et/ou potager
- Maisons ou immeubles avec balcons et/ou fenêtres fleuries sans jardin
- Bâtiments communaux, commerces

(merci de cocher votre catégorie)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : ___/___/___/___/___

Par mon inscription à ce concours, j'autorise :

- ▶ le jury à photographier mes réalisations végétales et florales.
- ▶ l'utilisation éventuelle de ces photos sur les supports de communication municipaux, dans le cadre du concours.